

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service CONFORT	Service PRIVILÈGE	Coût hors forfait
EN % TTC DE L'ENCAISSEMENT	7,2%	9%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	
Révision des loyers	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé du locataire	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/1972)	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	
Visite conseil (pré-état des lieux de sortie)	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service CONFORT	Service PRIVILÈGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	90 € TTC par an par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, administratif, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Représentation aux Assemblées Générales	○	○	150 € TTC par AG
ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS ET DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES			2,3% TTC DES LOYERS ENCAISSÉS

○ Prestation comprise dans le montant des honoraires ● Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%.